

ARRETE 2020-PG-070
Fixant la liste d'admission
De l'examen d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Spécialité « restauration », session 2020

Pôle Accompagnement vers l'Emploi Territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-044 portant ouverture d'un examen d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-100 fixant la composition du jury de l'examen d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu le procès-verbal de la réunion de jury en date du 3 mars 2020, arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel susvisé,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr

Page 1 sur 2

Vu le procès-verbal de la réunion de jury en date du 22 octobre 2020, arrêtant la liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel susvisé,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats admis à la session 2020 de l'examen d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « restauration », est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article 20 du Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé, la liste d'admission fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans nos locaux ainsi que d'une notification individuelle aux candidats dans le délai de 15 jours à compter de l'établissement de cette liste.

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Luisant, le 2 novembre 2020,

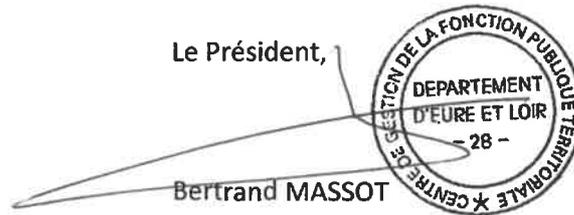
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le :
et de la publication le :

Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

Le Président,

Bertrand MASSOT



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE - 2020
« Restauration »

Jury d'admission du 22 octobre 2020

EXAMEN PROFESSIONNEL

N° DOSSIER	CANDIDATS
21372	BELTRAN Lise
21389	BEN HASSEN Noura
21385	BOUILLIS Frédéric
21380	BOUVIER Benoit
21353	BRUNET Aurélie
21371	CHICHERY Cyril
21355	CREPELLIERE Jean-Lou
21382	GABILLAT Catherine
21374	HUBERT Evelyne
21386	LO N'diaga
21360	PALLEAU Ludivine
21388	PAREUX Yoan
21384	PEYRAT Noémie

Nombre de candidats admis : 13

Envoyé en préfecture le 06/11/2020

Reçu en préfecture le 06/11/2020

Affiché le



ID : 028-282800374-20201102-2020PG70-AR